

Formulaire de demande de subventionnement individuel des études musicales

Ce formulaire doit être retourné dûment rempli au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires **dans les 3 mois** qui suivent la réception de la facture (toutes les données seront traitées confidentiellement) par courriel à l'adresse etudes.musicales@renens.ch. Il peut également être envoyé par la poste à l'adresse : Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, Rue de Lausanne 21, 1020 Renens

Voici les conditions principales nécessaires :

- Résider à Renens depuis minimum 1 an ;
- Avoir jusqu'à 20 ans révolus, et, à titre exceptionnel, 25 ans si une formation professionnelle ou des études menant au certificat de fin d'études non professionnelles de la musique sont suivies
- Tous les paiements mensuels doivent être réglés au plus tard à la fin de l'année scolaire (au 30 juin).

Renseignement sur l'élève

Nom, prénom			
Date de naissance			
L'élève a-t-il déjà suivi des cours de musique ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

Coordonnées des parents ou du représentant légal

Nom, prénom			
Adresse			
Téléphone	Privé	Portable	Professionnel
Email			
Un autre enfant de la même famille est-il inscrit dans une école de musique ?			
<input type="checkbox"/> Oui, nom et prénom :		Nom de l'école :	

<input type="checkbox"/> Non			

Etudes musicales suivies	Demande de subvention pour l'année scolaire : _____		
	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} semestre	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} semestre	
Nom de l'école			
Nom du cours			
Type de cours	<input type="checkbox"/> Individuel	<input type="checkbox"/> Collectif	
Fréquentation			
Coût semestriel			

Le versement devra être effectué sur :		
<input type="checkbox"/>	Compte postal No	
<input type="checkbox"/>	Compte IBAN No	
	Nom de la banque	
	Localité de l'agence	

Nous vous remercions de joindre à ce formulaire les documents suivants pour tous les membres du ménage (concubin compris), qui sont indispensables pour le calcul du subside :

- **La facture dûment acquittée de l'école de musique, si paiement semestriel merci d'indiquer les mois payés ;**
- **Les 3 dernières fiches de salaire avec indication si 12,13 ou 14 salaires. Pour les personnes ayant des revenus irréguliers, les 6 ou 12 dernières fiches de salaires seront demandées ;**
- **Certificats de salaire des deux années précédentes ;**
- **Tout autre justificatif de revenus (pensions alimentaires, rente, bourse...).**

Pour les travailleurs indépendants :

- **Comptes et bilan d'exploitation ;**
- **Décision finale de la Caisse de compensation AVS.**

Lieu, date	
Signature	

Renens, juin 2023